



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE PAR
INTÉRIM

MAIRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **TREIZIÈME** jour du mois de **DÉCEMBRE** de l'an **DEUX MILLE SEIZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Nicholas Ouellet, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le Maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 h 30. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2016-12-8045

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2016-12-8046

Règlement n° 2016-195 intitulé « Règlement autorisant la municipalité à dépenser à des fins industrielles pour l'exercice 2017 » - Adoption (3.0)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 7 novembre 2016, le conseiller *Guy Ouellet* a donné un avis de motion dans lequel il est mentionné que le conseil présentera un règlement intitulé : « Règlement n° 2016-195 autorisant la municipalité à dépenser à des fins industrielles pour l'exercice 2017 » pour adoption lors d'une séance ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a pour objet d'autoriser la Ville à engager des dépenses en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'exercice 2017, lesquelles seront financées autrement qu'en vertu d'un règlement d'emprunt de la Ville;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE PAR
INTÉRIM

MAIRE

4.0
2016-12-8047

QUE le conseil adopte le règlement n° 2016-195 intitulé : « Règlement autorisant la municipalité à dépenser à des fins industrielles pour l'exercice 2017 ».

ADOPTÉE

Règlement n° 2016-196 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2017 » - Adoption (4.0)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 7 novembre 2016, le conseiller *Guy Ouellet* a donné un avis de motion dans lequel il est mentionné que le conseil présentera un règlement intitulé : « Règlement n° 2016-196 concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2017 » pour adoption lors d'une séance ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a pour objet d'établir la taxe foncière générale à taux varié et les taxes sectorielles, le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes, les taux d'intérêts applicables, la taxe d'égout, la taxe de vidange des fosses septiques, la taxe d'eau, la taxe pour la collecte des ordures ménagères, la taxe pour la collecte des matières recyclables ainsi que la taxe pour la collecte des matières organiques pour l'exercice 2017.

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil adopte le règlement n° 2016-196 intitulé : « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2017 ».

ADOPTÉE

5.0
2015-12-8048

Renouvellement de la police d'assurance collectives (5.0)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead détient un contrat d'assurances collectives des employés avec La Capitale et que le renouvellement était dû pour le 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de décembre 2016 étudiant la question dudit renouvellement a été préparé par M. Jocelyn Guimond, conseiller en sécurité financière, lequel recommande la prime révisée au taux garanti de 16 mois pour les garanties dites à expérience (assurance salaire de courte durée, assurance santé et assurance soins dentaires) et de 28 mois pour les garanties théoriques (assurance vie de base de l'adhérent, assurance mort et mutilation de l'adhérent, assurance vie des personnes à charge et assurance salaire de longue durée) représentant une baisse de 32 % sur la prime actuelle;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé de Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil renouvelle son contrat d'assurances collectives de la municipalité avec la compagnie La Capitale pour une prime révisée au taux garanti de 16 mois pour les garanties dites à expérience (assurance salaire de courte durée, assurance santé et assurance soins dentaires) et de 28 mois pour les garanties théoriques (assurance vie de base de l'adhérent, assurance mort et mutilation de l'adhérent,



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016**

**DG ET
GREFFIÈRE PAR
INTÉRIM**

MAIRE

assurance vie des personnes à charge et assurance salaire de longue durée) représentant une diminution de 32 % sur la prime actuelle.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim, ou en son absence la trésorière, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires relatifs au renouvellement du contrat d'assurances collectives de la municipalité aux conditions décrites ci-haut. La dépense est appropriée à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

6.0
2016-12-8049

Embauche d'un responsable du service de garde pour l'état des routes – Monsieur Walter McComb (6.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuvait l'embauche de Monsieur Denis Roy à l'assemblée ordinaire du 3 octobre 2016 par la résolution 2016-10-7900;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Roy informait par écrit la directrice générale et greffière par intérim qu'il ne voulait plus assumer ces tâches et qu'il terminerait ses fonctions à la Ville de Stanstead le 11 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne pour le remplacer et que Monsieur Walter McComb a manifesté son intérêt pour assumer la charge du responsable du service de garde pour l'état des routes;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil embauche Monsieur Walter McComb à titre de responsable du service de garde pour l'état des routes pour la saison hivernale 2016-2017, le tout conformément aux modalités établies à la résolution 2015-10-7487, additionné de l'ajustement approprié en fonction de l'indice des prix à la consommation ainsi que d'une compensation équivalente à 10 kilomètres pour les frais de déplacement au taux régulier des employés à chacune des sorties requises. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Travaux publics.

ADOPTÉE

7.0
2015-12-8050

Amendement au contrat de travail de la directrice générale et greffière par intérim (7.0)

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec la directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, il est opportun d'apporter un amendement au contrat de travail de l'employée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'amendement au contrat de travail de l'employée et qu'ils sont en accord avec son contenu;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil amende le contrat de travail de la directrice générale et greffière par intérim, lequel est classé au dossier de l'employée. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE PAR
INTÉRIM

MAIRE

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat d'amendement au contrat de travail avec la directrice générale.

ADOPTÉE

8.0
2016-12-8051

Règlement n° 99-16-5 intitulé « Règlement n° 99-16-5 amendant le règlement n° 99-97-4 et ses amendements augmentant le fonds de roulement de 200 000 \$ à même le surplus accumulé de son fond général de la Ville de Stanstead » - Adoption (8.0)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 5 décembre 2016, le conseiller *Nicholas Ouellet* a donné un avis de motion dans lequel il est mentionné que le conseil présentera un règlement intitulé : « Règlement n° 99-16-5 amendant le règlement n° 99-97-4 et ses amendements augmentant le fonds de roulement de 200 000 \$ à même le surplus accumulé de son fond général de la Ville de Stanstead » pour adoption lors d'une séance ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE le règlement vise à permettre à la Ville d'augmenter son fond de roulement de 200 000 \$ à même le surplus accumulé de son fond général;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil adopte le règlement n° 99-16-5 intitulé « Règlement n° 99-16-5 amendant le règlement n° 99-97-4 et ses amendements augmentant le fonds de roulement de 200 000 \$ à même le surplus accumulé de son fond général de la Ville de Stanstead ».

ADOPTÉE

9.0
2016-12-8052

Octroi d'un don au Club de patinage artistique de Coaticook dans le cadre de la compétition régionale de patinage artistique à l'Aréna Pat Burns (9.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

Le conseiller Guy Ouellet votant contre; il aurait été plutôt d'avis d'accorder un don d'un montant de 1 000 \$.

QUE le conseil octroie une aide financière d'un montant de 750 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook dans le cadre de la compétition régionale de patinage artistique à l'Aréna Pat Burns, laquelle aura lieu les 13, 14 et 15 janvier 2017. La dépense est à prévoir au budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016**

DG ET
GREFFIÈRE PAR
INTÉRIM

MAIRE

10.0
2016-12-8053

Octroi d'un budget pour des travaux de rénovation à l'hôtel de ville dans les sections de la réception, de la salle à manger des employés, de la salle du conseil et du bureau du responsable de l'urbanisme et de l'environnement (10.0)

Le conseiller Nicholas Ouellet déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt particulier à ce sujet en raison du lien familial avec le contractant. Le conseiller Nicholas Ouellet se retire; il est 19 h 03.

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie un budget global d'un montant de 20 000 \$ afin de procéder aux travaux de rénovation suivants :

- Installer un plafond suspendu dans les sections de la réception et de la salle à manger;
- Changer le revêtement de plancher de la salle du conseil, du bureau du responsable de l'urbanisme et de l'environnement et de l'entrée de l'hôtel de ville ainsi que des escaliers menant à la salle du conseil;
- Changer les luminaires du passage à la réception.

QUE le conseil mandate Rénovations Danny Desharnais afin d'exécuter ces travaux et Patrick Bouchard pour procéder aux travaux électriques. La dépense est à prévoir au budget Administration.

ADOPTÉE

Le conseiller Nicholas Ouellet reprend son siège. Il est 19 h 42.

11.0
2016-12-8054

Règlement n° 2012-155-17-02 intitulé « Règlement n° 2012-155-17-02 amendant le règlement numéro 2012-155 et ses amendements relatif à l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard des artères principales de Stanstead » - Avis de motion (11.0)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Paul Stuart que lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement n° 2012-155-17-02 intitulé « Règlement n° 2012-155-17-02 amendant le règlement n° 2012-155 et ses amendements relatif à l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard des artères principales de Stanstead » sera déposé pour fins d'adoption.

L'objet du règlement a pour objet de modifier la carte des secteurs concernés, soit son annexe A et d'ajouter un formulaire à remplir par le requérant en Annexe B.

12.0
2016-12-8055

Demande de permis pour l'installation d'une nouvelle enseigne au 765, rue Dufferin - PIIA n° 2016-05 (12.03)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 765, rue Dufferin a déposé une demande de permis en bonne et due forme, laquelle porte le n° 2016-05 dans les demandes afférentes au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à installer une nouvelle enseigne sur le côté latéral droit de son commerce « Restaurant Rendez-vous » de sorte qu'il soit visible du chemin Fairfax,

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande, telle que déposée puisque l'enseigne respecte la réglementation;



*Il est proposé par Paul Stuart
Et appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de permis pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur le côté latéral droit de son commerce « Restaurant Rendez-vous » situé au 795, rue Dufferin.

ADOPTÉE

13.0
2016-12-8056

Embauche de Monsieur Randy Reynolds à titre de journalier – Poste saisonnier (13.0)

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de procéder à l'embauche d'un employé pour venir en aide à l'équipement des travaux publics pour différentes tâches hivernales;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de contrat de travail de l'employé et qu'ils sont en accord avec son contenu;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Et appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil entérine l'embauche de Monsieur Randy Reynolds à titre de journalier aux modalités et conditions établies dans le contrat de travail de l'employé, lequel est classé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Travaux publics.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim, ou son absence la trésorière, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec l'employé.

ADOPTÉE

14.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (14.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement du budget.

NOM

SUJET

–

–

15.0
2016-12-8057

LEVÉE DE LA SÉANCE (15.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19 h 48.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2016**

**DG ET
GREFFIÈRE PAR
INTÉRIM**

MAIRE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par intérim